



**Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Régie par les dispositions du Livre V du Code Monétaire et Financier,
au capital de 74 594 256 Euros.**

**Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951
776 916 207 00025 R.C.S. TOULOUSE**

**Siège social :
6, place Jeanne d'Arc – BP 40535
31 005 TOULOUSE CEDEX 6**

Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs

d'investissement, devant être autorisé

par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires

du 18 novembre 2008

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 30/09/08

24 303 CCI, représentant 1,62% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,52% du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 149 701 certificats coopératifs d'investissement.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)

Libellé : CCI du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain
Code ISIN : FR 0000045544

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 125 € par CCI.

V – Durée du programme

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 novembre 2008, soit jusqu'au 18 mai 2010.

VI – Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 29 mars 2008 au 30 septembre 2008

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 30 septembre 2008 : 1,62% du nombre de CCI et 0,52% du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 mars 2008 : 10 502 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 septembre 2008 : 24 303 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 30 septembre 2008 : 1 205 452 €

Valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2008 : 1 205 452 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Période allant du 29 mars 2008 au 30 septembre 2008				
Nombre de titres	19 008	5 207		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	19 008	5 207		
Cours moyen de la transaction	59,90	59,28		
Montants (en €)	1 138 541	308 658		